

N° D'ORDRE : 2023-105

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 04
Excusés : 03
Absents : 00
Qui ont pris part
à la délibération : 25

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel.

Excusés : Mme MONTANGY Nolwenn – M. SAUVAT Sébastien – Mme BOURLARD Mathilde.

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

5. SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le maire rappelle à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que par délibération du conseil municipal en date du 23 Mai 2022, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à 90%.

Il ressort qu'en raison d'une réorganisation du service de la restauration et notamment du départ d'un agent à la retraite, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent communal titulaire de la commune.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le maire à modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique de 90% à 100%.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT